

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°63/2026****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Excusés : 7

Pouvoirs : 6

Votants : 26

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Jean-François PIOVESANA, Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON, Pierre BRANCATO, Ibrahim DAHER, Adjoints, Marc MONIER, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Laurence MARGAILLAN, Agnès MOREAU, Christine VAUTRIN, Anne BOUREL DE LA RONCIERE, Eric ROMAN, Cédric CHAUDET, Céline VERSACE, Sylvain SEVAJOL, Cyril MALBERT, Grégory MARCUCCI, David DU PARC, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Nadège ISOARDO, Pierre PARISSIADIS, Pauline ROMAN, Eve BENDER.

PROCURATIONS : Christian GORACCI a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE

Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON

Lydie CHRETIENNOT a donné pouvoir à Martine LIPUMA

Nadège ISOARDO a donné pouvoir à Céline VERSACE

Pauline ROMAN a donné pouvoir à Eric ROMAN

Eve BENDER a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain SEVAJOL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté le 26 février 2026 la reprise anticipée des résultats 2025 en raison d'un problème technique national sur l'application Helios et CDG-D, empêchant le vote du compte financier unique

L'affectation des résultats provisoire a été votée le même jour.

Les comptes définitifs ont été adoptés dans le compte financier unique (CFU) le 27 mai 2026.

La Trésorerie nous indique que la délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte financier unique, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée.

Même s'il s'agit des mêmes chiffres, il convient donc de les confirmer comme suit :

En section de fonctionnement**Résultat à affecter****1.461.669,03 €****En Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement

- 1 560 168,32 €

Solde des Restes à réaliser :

+ 1 133 087,89 €

Besoin de financement**- 427.080,43 €**

AR Prefecture

006-210600383-20260709-D63_07_2026-DE
Reçu le 17/07/2026

Constatant les résultats des 2 sections il propose d'affecter l'excédent global de fonctionnement soit **1.461.669,03 €** comme suit :

- **Affectation obligatoire en réserve : 427.080,43 €** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Imputation R1068)
- **Report en fonctionnement : 1 034 588, 60€**
(Imputation R002)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Le secrétaire de séance,
Sylvain SEVAJOL



S. Sevajol

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.